

n°15



CONSTRUIRE !

Bulletin d'information CFE-CGC de PSA Peugeot-Citroën Mulhouse

EDITO

La génération de la crise !

La génération des trentenaires est souvent critiquée. Mais quelle est cette génération que les anciens ont du mal à comprendre et que les jeunes de 20-30 ans qui ont faim de responsabilité tentent de dépasser ?

C'est une génération qui depuis la fin des années 60 accumule les contraintes de la société moderne. Née sous la crise économique qui succéda au choc pétrolier de 1972, elle a grandi avec le chômage. Son adolescence a été bercée par le divorce des parents, les premières grandes catastrophes écologiques, le SIDA qui a brisé l'insouciance de leur premier flirt d'adolescent. Leurs parents quelque peu désorientés face à un monde qui va trop vite, les convainc de faire des études longues pour réussir leur entrée dans la vie active. Malgré les diplômes qui sont gages de réussite, 42% des futurs cadres connaissons le chômage.

En 1994, le taux de chômage des jeunes à la recherche d'un premier emploi (toutes catégories professionnelles confondues) s'élève à 33%. Un record...

Il ne faut pas s'y tromper, cette population est travailleuse, elle l'a déjà démontrée, elle est consciencieuse, elle a les moyens de réussir dans sa vie professionnelle. Mais là encore, le marché des emplois dans le début des années 90 a fait que la demande était très supérieure à l'offre et les entreprises en ont profité pour baisser la rémunération à l'embauche.

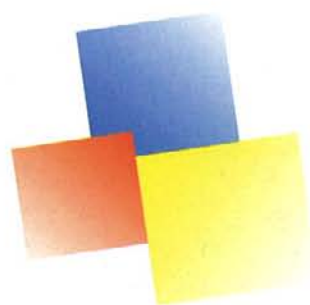
En 1975, les salariés de 50 ans gagnaient alors 15% de plus que les trentenaires. Aujourd'hui, l'écart est de 40%. Il ne faut pas s'étonner qu'après les inquiétudes de l'adolescence et les désillusions concernant leur vie professionnelle, que les trentenaires aspirent à un peu de sérénité et s'accrochent à la réussite de leur vie familiale. Cette dernière est synonyme d'équilibre et ils y trouvent les ressources nécessaires pour mener à bien leur vie professionnelle.

Peut-être veulent-ils aussi réussir là où leurs parents ont échoués ?

Martial PETITJEAN
Élu CE



CFE
CGC



Sommaire

Editorial	1
Qui sommes nous ?	2/3
Dossier : Retraites (deuxième round)	4/5
Rentrée Sociale	6
Les brèves	7

OCTOBRE 2003



QUI SOMMES-NOUS ?

Les Représentants CFE – CGC au sein des Unités : EMBOUTISSAGE

Construit en 1970 avec l'ensemble des usines Nord, la séparation de l'Emboutissage et de Tôlerie s'est faite en 1991 avec deux entités distinctes UPRM (Presses) et UTM (Tôlerie). Cette année-là fut également une première sur le site de Mulhouse avec la mise en service de la première PTV (Presse Transfert à Ventouses) d'Europe.

L'Emboutissage a connu plusieurs lancements dans les fabrications de véhicules PSA : 104 / 205 / 605 / 106 / 406 / Saxo / 206 / 206CC / 307. UPRM utilise la technique de l'emboutissage qui est un procédé de formage à froid par déformation plastique permanente des métaux en feuilles, livrés en bobines ou en flancs découpés avec revêtement galvanisé, électro-zingué ou nu. Par ce procédé, l'Unité d'Emboutissage fabrique la plupart des pièces constituant la caisse d'une automobile moderne ainsi que les pièces extérieures constituant la robe de la voiture, appelées pièces de peau ou de robe. Seulement 53% de la matière d'origine représente les pièces, le complément est évacué sous forme de chutes recyclées.

Dans cette Unité composée de 690 salariés dont 79 ETAM et 27 Cadres, une équipe CFE – CGC est à l'écoute de vos préoccupations.

Lucien FINCK



Lucien, âgé de 56 ans, rentré dans la société en 1969 au Ferrage à Sochaux. Très vite il devient Chef d'Equipe. Alsacien d'origine, il regagne sa région par une mobilité sur le site de Mulhouse. Aujourd'hui, il est Technicien au service PROD de l'emboutissage (bureau BT). A la CFE – CGC depuis 1971, il est un des piliers de la section ! Elu titulaire DP, membre de CHSCT représentant ETAM et Cadres aux presses. Lucien a aussi de nombreux engagements à l'extérieur, Administrateur des ASSEDIC d'Alsace, membre de la commission financière de la Fédération de la Métallurgie CFE – CGC, il siège à différents conseils de perfectionnement de l'Education Nationale. Lucien a su transmettre son savoir et son engagement syndical aux jeunes militants de l'Emboutissage.

Marc GASSER

Marc, âgé de 43 ans, dans la société depuis 1978 est Cadre au service PROD / secteur Nord. Interlocuteur de l'équipe projet de la nouvelle presse "Tandem", il assume cette mission avec beaucoup de professionnalisme et d'enthousiasme. Adhérent depuis 10 ans à la CFE – CGC, Marc est passé au stade de militant. Représentant Syndical Etam et Cadre au CHSCT de l'Emboutissage, membre de la commission Formation du CE, il assure pleinement ses mandats en représentant efficacement les ETAM et Cadres de son unité et du site de Mulhouse.



Patrick GERARD

Patrick, âgé de 35 ans, 12 ans d'ancienneté chez PSA, est Technicien Qualité au service QMP. Il assure que la qualité est devenue un métier à part entière, " nos pièces doivent dès le départ être conformes au référentiel ". Le métier de technicien qualité demande beaucoup de diplomatie. A la CFE – CGC depuis 7 ans, Patrick a dès son arrivée dans la section syndicale, pris en charge l'animation de l'accueil des jeunes BAC + 2 dans les Unités, en organisant des réunions d'échanges. Patrick est membre du CHSCT représentant ETAM et Cadres de l'Emboutissage.



Michel BURGER

Michel, âgé de 29 ans dans la société depuis 1998, est Automaticien chargé d'affaires au service Technique PROD/MET. Il est passionné par son métier et par la richesse de technologie de PSA. Adhérent CFE – CGC depuis 2001, Michel s'est depuis peu investi dans le militantisme où il a intégré une équipe jeune et dynamique.



Une équipe CFE – CGC de l'Emboutissage où, à la fois, jeunes syndicalistes et moins jeunes, ont osé franchir le pas en liant professionnalisme et participation à la vie sociale de l'entreprise. N'hésitez pas à les contacter ou les rejoindre.



QUI SOMMES-NOUS ?

Les Représentants CFE – CGC au sein des Unités : MÉCANIQUE

Depuis 1962, l'Unité de Mécanique du site de Mulhouse est spécialisée dans la fabrication des liaisons au sol pour l'ensemble du groupe PSA, par des techniques principalement axées sur : le tournage, le fraisage (machines transfert et Centres d'Usinage grandes vitesses). UMM assure également, le ferrage, le montage, l'usinage des disques et tambours de frein, des pivots, des boîtiers, des bras de suspension, des triangles et l'usinage plus montage des étriers X4. Ferrage des berceaux, traverses de pédales D80. De plus, l'unité de Mécanique garantit l'assemblage des ensembles de roues AV et AR des véhicules N/T1/ T5 / B5 et A8.

Un nouvel atelier est en cours de construction pour la fabrication des berceaux et traverses B5 dans lequel, ferrage, formage, usinage et peinture cataphorèse seront les techniques principales.

Au sein de cette Unité, composée de 1465 salariés dont 153 Etam + 10 BEX et 45 Cadres + 9 BEX, une équipe CFE - CGC, jeune et dynamique est à votre service.

Franck VANDERSOUEPEL



Franck, âgé de 33 ans, RU à l'atelier B / UPR Disques. Embauché en 98 il assume sa fonction de RU avec passion. Franck s'est aperçu que faisant partie du personnel d'encadrement, la tâche serait ardue, entre le marteau et l'enclume et confronté aux problèmes quotidiens de manager. Franck a intégré l'équipe CFE – CGC depuis deux ans et demi . Elu Délégué du Personnel Titulaire, représentant syndical du CHSCT, représentant les ETAM et Cadres de Mécanique, membre de la commission CE "Activités Jeunes" Franck, participe activement à la vie de la section CFE – CGC. Il est aujourd'hui notre leader dans cette unité.

Bertrand CLERC

Bertrand, âgé de 30 ans, est Technicien Méthodes Maintenance en Mécanique Atelier B. Embauché en 97 il découvre que le métier de Technicien n'est pas de tout repos. Concevoir, réaliser, imaginer pour ensuite pouvoir fabriquer demande beaucoup de discipline. Les règlements étant de plus en plus draconiens. Militant CFE – CGC depuis juin 2002, Bertrand est membre du CHSCT représentant ETAM et Cadres de Mécanique, Représentant syndical au CHSCT des Services, membre de la Commission CE " Egalité Hommes / Femmes" ainsi que du Groupe Concertation Lancement B5. Pour participer à la vie de l'entreprise et promouvoir la défense des spécificités et des intérêts de la population ETAM et Cadres, Bertrand a rejoint l'équipe CFE – CGC.



Rachel HAAG



Rachel, Technicienne Qualité dans le service PROD/PR en Mécanique B. Après son embauche, elle a su s'intégrer rapidement dans ce métier de Mécanicien longtemps réservé aux hommes. Elle a rejoint l'équipe CFE – CGC et y a trouvé sa place. Élu Délégué du Personnel suppléant, représentant les ETAM et Cadres de Mécanique, Rachel a très vite compris que l'on pouvait lier activité professionnelle et syndicalisme au sein de la CFE – CGC.

Christian FILLINGER

Christian âgé de 33 ans, est Technicien au service Gestion de Mécanique C, sur le site de Mulhouse depuis 4 ans et demi . Christian a découvert que la gestion d'une grande entreprise est un travail d'équipe, mais il a aussi compris que seul dans son coin il ne pouvait se faire entendre. Il a rejoint l'équipe CFE – CGC depuis peu de temps, et s'est engagé en tant que membre du CHSCT représentant ETAM et Cadres de Mécanique. Son but, participer à la vie économique et sociale de l'entreprise.



Une équipe jeune et battante pour défendre la cause des ETAM et CADRES de MÉCANIQUE. N'hésitez pas à les contacter et, mieux encore, adhérez et rejoignez l'équipe de la CFE-CGC.



DOSSIER : RETRAITES (deuxième round)

Patronat et Syndicats plangent sur l'adaptation de la loi FILLON à l'AGIRC et l'ARRCO.
Au cœur de leurs préoccupations : le financement de la réforme.

3 enjeux majeurs :

- Entériner la retraite à 60 ans dans les régimes complémentaires
- Adapter certaines dispositions de la loi FILLON, notamment les départs anticipés pour carrières longues
- Trouver de nouvelles ressources pour faire face aux déficits attendus de l'AGIRC (régime cadres, ouvert aux Etam) et de l'ARRCO (non-cadres), consécutif au baby-boom et à la remontée du chômage

Les pourparlers sur les retraites ont repris



Après la pause estivale, les partenaires sociaux se sont replongés dans le dossier des retraites, loin d'être bouclé. Déjà, on le sait, parce que la réforme Fillon ne résout qu'un tiers du problème de financement du régime général à l'horizon 2020. Ensuite, parce que la loi Fillon n'a réformé que le premier étage des retraites du privé (le régime général). L'avenir des retraites complémentaires (AGIRC et ARRCO) est en effet du ressort de négociations paritaires, entre les cinq confédérations syndicales (CFE-CGC, CGT, CFDT, FO et CFTC) et le patronat (Medef, UPA et CGPME).

Les partenaires sociaux ont tenté le 9 septembre, au siège du Medef, de se mettre d'accord sur le cadrage (méthode de travail, calendrier...) des négociations à venir.

La réforme des retraites ne serait pas applicable dès janvier 2004

La mesure permettant aux salariés ayant commencé à travailler jeunes de partir avant 60 ans n'a toujours pas fait l'objet de décret d'application.

Les salariés ayant commencé à travailler très jeunes (entre 14 et 16 ans) **ne pourront pas prendre leur retraite avant 60 ans le 1er janvier prochain.** Pourtant, la mesure figure dans la loi Fillon. Mais le ou les décrets d'application qui devaient préciser le public concerné et les conditions de durée d'assurance n'ont toujours pas été publiés.

Pis, aucun projet n'a encore été soumis pour avis aux organismes compétents, en particulier la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse. Ni sur cette mesure, ni sur aucune autre de la loi, d'ailleurs.

Pour justifier ce retard, le ministère des Affaires Sociales explique que " **le gouvernement est dans une logique de respect des accords signés entre les partenaires sociaux** ". Par conséquent, que les décrets d'application ne seraient pas publiés avant que lesdits partenaires sociaux aient trouvé un accord sur les retraites complémentaires, l'AGIRC et l'ARRCO. **Le problème, c'est que le coup d'envoi de ces négociations a été donné le 9 septembre et qu'elles ne devraient pas aboutir avant la fin de l'année.**

Renvoi de la balle. Par ailleurs, syndicats et patronat font, eux, valoir qu'ils ne peuvent transposer cette mesure de départ anticipé dans les régimes **AGIRC et ARRCO** sans en connaître les détails. Il leur faut notamment en déduire le coût du dispositif. Bref, chacun se renvoie la balle. **Et en attendant, les salariés intéressés n'ont qu'à patienter.**

D'ores et déjà, compte tenu d'une part des délais d'élaboration des décrets, d'autre part du délai entre le moment où un salarié demande la liquidation de sa retraite et le moment où il peut partir (environ trois mois), il semble évident que la mesure ne pourra être effective avant le printemps 2004.

Le Medef a en tous cas exclu de négocier quoi que se soit en l'absence de ces données. Estimant que la mesure permettant aux salariés ayant eu une carrière longue de partir avant 60 ans nécessiterait des " contreparties " pour l'AGIRC et l'ARRCO. **La mesure représenterait une dépense de l'ordre de 600 à 700 millions d'euros par an... D'ici là, les partenaires sociaux ont demandé à ces deux régimes de leur communiquer des chiffres sur leur évolution financière d'ici à 2020.**



DOSSIER : RETRAITES (deuxième round)

RETRAITES COMPLEMENTAIRES

La position de la CFE-CGC

Jean-Luc CAZETTES, Président de la CFE-CGC, se montre intraitable et rejoint la CFDT et la CFTC pour faire accélérer la publication des décrets.



Le 9 septembre, nous nous sommes retrouvés entre partenaires sociaux pour définir ensemble les modalités d'un nouvel accord sur les retraites complémentaires, les précédentes dispositions étant valables jusqu'au 31 décembre 2003. Il s'agit non seulement de définir les paramètres de fonctionnement des régimes **AGIRC et ARRCO** mais également de décliner les conséquences de la loi du 22 août 2003 modifiant le régime de base.

La première difficulté réside dans le fait que **les dispositions de la loi nécessitent des décrets d'application** et que les régimes complémentaires ne peuvent décider des aménagements nécessaires sans en connaître la teneur.

La CFE - CGC a donc écrit au ministre pour que les textes paraissent sans tarder et permettent une application au 1er janvier 2004. Notre objectif, exprimé très clairement, est de donner **une lisibilité parfaite pour cinq ans sur les conditions de départ en retraite.**

Nous avons trop souffert d'accords à durée limitée, nécessitant des avenants de prorogations, qui maintiennent un état d'incertitude.

La CFE - CGC demande que soit acté le **maintien des départs à soixante ans** dès lors que les conditions de durée d'activité exigées par le régime de base sont remplies et ce **jusqu'en 2008**. Notre ambition est de garantir l'équilibre des régimes et particulièrement celui de l'AGIRC qui doit être maintenu pour l'Encadrement. Il nous faut mettre en place le **rachat des années d'études** pour tous ceux qui sont entrés tardivement sur le marché du travail. En ce qui concerne les **carrières longues** des personnes qui ont commencé à travailler très jeunes, dès lors que le régime de base leur ouvrira des droits **avant soixante ans**, il convient que nous adaptions les régimes complémentaires afin de financer le surcoût entraîné. Ceci s'applique également aux situations des **travailleurs handicapés** dont nous avons demandé la possibilité de **départ anticipé**.

Des études chiffrées doivent être soumises aux partenaires sociaux pour la prochaine réunion du **7 octobre**, en espérant que, d'ici là, les décrets tant attendus seront publiés. Une troisième rencontre est d'ores et déjà programmée pour le **27 octobre** afin de nous donner toute chance d'aboutir avant le 31 décembre 2003. **Le Medef**, quant à lui, veut une négociation globale : **il a rejeté notre demande** de séparer le volet " nouvelle loi et les dispositions sur les retraites complémentaires " des autres sujets de la négociation portant sur l'équilibre financier global des régimes complémentaires.



Le combat sera rude car nos objectifs sont ambitieux... mais justes et réalistes !

Dernière minute : VOUS POSEZ VOS QUESTIONS... LA CFE-CGC VOUS RÉPOND !

Vous avez été nombreux (ses) à nous transmettre vos questions lors de la divulgation de la loi Fillon. En complément à ce dossier, vous trouverez dans ce numéro, l'insert de 4 pages qui reprend l'essentiel des réponses.

N'hésitez pas à solliciter vos représentants CFE-CGC, ils sont à votre écoute.



RENTRÉE SOCIALE

L'Automne dans la Métallurgie : UN GRAND CHANTIER DE NÉGOCIATIONS !

Après avoir profité pleinement de la période estivale pour engranger des forces. La rentrée nécessite en effet beaucoup de courage et d'énergie afin de poursuivre les chantiers en cours et la préparation de l'avenir.

- Dès le 9 septembre, les partenaires sociaux se sont retrouvés pour entamer la négociation sur **les régimes de retraite complémentaires**. Ceux-ci doivent s'adapter à la nouvelle donne fixée, pour le régime général, par la loi définitivement adoptée par le Parlement le 24 juillet.
- Par ailleurs, **la réforme de l'assurance maladie** sera un nouveau morceau de bravoure!
- Toujours dans le champ interprofessionnel, **la formation** connaîtra un nouveau rendez-vous. L'enjeu est de taille. Ou les représentants des employeurs et des salariés démontrent qu'ils sont en capacité de contracter sur un sujet a priori consensuel, ou ils botteront en touche, laissant une nouvelle fois le soin au législateur d'agir à leur place. Le MEDEF qui a prôné, depuis sa création, la primauté du contrat sur la loi sera au pied du mur.
- Les débats sur **la prévention des plans sociaux** d'une part, et sur l'égalité professionnelle d'autre part, se poursuivront.
- Dans la Métallurgie, l'automne connaîtra le lancement, tant de fois annoncé, **la négociation sur les classifications**. Nous en connaissons les enjeux et savons déjà que nous agissons sous le regard de tous. Il nous appartiendra d'informer et d'associer toutes les composantes de notre organisation pour que, à terme, quelle que soit la décision, elle soit comprise et partagée par tous.

Enfin, **la CFE - CGC a poursuivi son travail de modernisation pour être en ordre de bataille sur tous ces dossiers mais aussi, pour accentuer sa présence sur le terrain et son recrutement.**

C'est l'affaire de vous toutes et tous !

La CFE - CGC en deuil



Jean - Paul nous a quittés

La CFE - CGC vient de perdre un de ses fidèles. Jean-Paul PHEUPIN nous a quittés brutalement et sans prévenir samedi 13 septembre 2003. Après Bernard BAUMGARTNER et Gérard LEMARQUIS, la section syndicale est une nouvelle fois affectée par un deuil cruel. Adhérent de longue date à Sochaux, Jean-Paul est rentré dans le militantisme en 1991 à Mulhouse. Successivement délégué syndical puis membre de commission du Comité d'Etablissement, il quittait la vie active et la Fonderie il y a une dizaine d'années.

Jean-Paul s'est alors attaché à poursuivre l'activité syndicale en assurant la liaison avec les retraités de PSA. Membre du Conseil Syndical de la Métallurgie d'Alsace et des Vosges, il avait trouvé sa voie en s'impliquant fortement dans diverses associations de consommateurs de la chambre de consommation d'Alsace, où il siégeait dans plusieurs commissions. Il préparait déjà l'Assemblée Générale prochaine de l'ORGECO, organisation Générale des Consommateurs du Haut - Rhin, dans le cadre de ses responsabilités de Vice-Président qu'il avait acceptées et qu'il avait à cœur d'assumer pleinement.

Jean-paul faisait partie des hommes et des femmes convaincus que la convivialité était l'un des ciments essentiels de la solidarité d'une équipe. Joyeux luron, il avait initialisé les ballades dans les Vosges pour la section syndicale. Il excellait aussi dans l'organisation de voyages au long cour, où il avait de nombreux projets en carnet. Pour les plus jeunes militants de la section syndicale, Jean-Paul était un peu leur papy qui s'exprimait même parfois en dialecte alsacien, pour mieux se faire entendre... Et malgré une apparence quelquefois distante, pour ceux qui le connaissaient moins, il était foncièrement généreux et disponible.

Merci Jean-Paul pour tout ce que tu as donné à la CFE - CGC, à tes équipes, à tes collègues et amis, au service des autres et au service du personnel d'Encadrement.



LES BRÈVES

ALLOCATION PARENTALE D'EDUCATION (APE)

Après quatre années d'obstination, trois ministres des affaires sociales successifs, **la CFE - CGC a enfin obtenu l'égalité de traitement de l'ensemble des salariés face à l'APE.**

Enfin les cadres forfaités en jours n'en sont plus exclus. Effectivement jusqu'à la parution du décret du 27 juin 2003, seuls les salariés, cadres ou non, titulaires d'un contrat de travail à temps plein, qui réduisaient leur durée de travail pour obtenir un contrat de travail à temps partiel afin d'élever leurs enfants, pouvaient y prétendre. **La CFE - CGC le constate**, en élargissant le bénéfice de l'APE aux cadres soumis au forfait en jours qui réduisent leur nombre de jours de travail de 20% à 50% pour élever leurs enfants, le gouvernement gomme enfin une inégalité flagrante de traitement.

La CFE - CGC, se réjouit de la parution de ce décret qui permettra aux cadres concernés de trouver un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie familiale.

La CFE - CGC voit son combat justifié, elle continuera de mener ce type d'actions tant auprès des pouvoirs politiques français que des juridictions européennes.



BAROMÈTRE NATIONAL CLIMAT SOCIAL CADRES

L'enquête réalisée au plan national par la CFE - CGC est parue (vous pouvez la télécharger sur : www.cfecgc.org). Son principal enseignement :

- Une progression sensible des **préoccupations liées à la rémunération**, seuls **44%** des cadres sont satisfaits de leur niveau de rémunération, s'accompagnant d'une "régression" concomitante des préoccupations associées au temps de travail, tout en notant qu'encore **74%** des cadres considèrent comme **trop lourde leur charge de travail**.

- Leur état d'esprit dénote un climat social " sous tension" puisque **47%** seulement le jugent bon!

- Le pessimiste est de mise : **seuls 27%** des cadres se déclarent **optimistes** sur l'évolution de la **situation sociale du pays**.

- La loi Fillon sur la retraite est bien considérée, courageuse, **71%**; utile, **75%**; même si elle reste insuffisante pour **55%** d'entre-eux, voire maladroite **50%**.

- Les cadres sont favorables, au final, à **l'harmonisation** entre les systèmes de retraites des salariés du **public et du privé 91%**, à la mise en place d'un **service minimum** dans les services publics en cas de grèves **87%**, à **l'intégration des primes** dans le calcul des droits à retraite **88%**, possibilité pour ceux qui le souhaitent d'**intégrer les années d'études supérieures** dans le calcul des droits à la retraite en réglant les cotisations correspondantes **91%**.



NÉGOCIATIONS NATIONALES, FORMATION VICTIMES DE LA CANICULE ?

La séance de négociation prévue le 5 septembre à été reportée par le MEDEF. Des problèmes d'organisation en seraient la cause? A la veille de cette réunion, nous avons constaté que le patronat n'avait pas évolué face aux demandes des organisations syndicales et qu'un nouvel échec apparaissait inéluctable. Ce délai permettra, nous le souhaitons, à la délégation patronale de prendre conscience que l'enjeu dépasse largement la rancœur des 35 heures. A la CFE-CGC :

Nous n'acceptons pas l'idée nouvelle qu'une heure de formation ne serait pas égale à une heure de travail.

Nous n'acceptons pas que tout l'effort de l'amélioration des compétences et des qualifications repose uniquement sur le temps personnel des salariés.

Nous n'acceptons pas la disparition annoncée du congé individuel de formation.

Nous revendiquons la prise en compte dans l'élaboration du plan de formation des éléments propres à l'anticipation de l'employabilité.

Nous revendiquons la négociation du plan de formation au sein des entreprises.

Nous revendiquons la reconnaissance des acquis de la formation dans le déroulement de la carrière professionnelle. L'intérêt des entreprises, c'est à dire en premier lieu de ceux qui en font sa richesse, les salariés, doit enfin primer.

Pour vous positionner sur votre courbe de carrière :

A compter de juillet 2003, Salaire de référence PSA :

ETAM = 1034 €

Consultez vos représentants CFE-CGC pour préparer votre entretien annuel.



CPM
CAISSE DE PREVOYANCE MULHOUSIENNE
UNE VRAIE MUTUELLE A VOTRE SERVICE

Siège: 45 rue de la Sinne - B.P. 1189 - 68053 MULHOUSE CEDEX
 Tél. 03.89.45.44.14 - Fax : 03 89 46 44 72

Internet : www.cpm-mutuelsante.com

TARIFS SPECIFIQUES
SALARIES PEUGEOT



MUTUALITÉ FRANÇAISE

UNE COUVERTURE SANTE AVEC DES PROPOSITIONS ADAPTEES A VOTRE SITUATION

TARIF SPECIAL JEUNES - 30 ANS A PARTIR DE 8,50 € / mois

TARIFS INDIVIDUELS

TARIFS FAMILLES

consultez notre équipe de conseillers au 03 89 45 44 14

Frédéric MEYER, David ZISS, Marie-Claire STORCHI, Evelyne LOGEL

UN CADEAU OFFERT POUR TOUT PARRAINAGE

Coupon à retourner au siège

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Téléphone/fax : e-mail :

Je suis intéressé par la Mutuelle : SANTE - PREVOYANCE - DECES - AUTONOMIE/DEPENDANCE -
 PRET IMMOBILIER ...OU AUTRE LIVRET EPARGNE

Vous attendez des amis, de la famille ?
 Avec votre carte Peugeot, Eliane et Joseph BLEICHNER vous consentiront 10% de remise sur le prix des chambres



KYRIAD

Nord Illzach - Ile Napoléon

Un Hôtel
Restaurant
de caractère



Zone d'activité à 500m du site PSA Peugeot Mulhouse
23, rue des 3 frontières - 68110 Illzach

Tèl : 03 89 61 81 50 Fax : 03 89 61 94 39

Section Syndicale C.F.E. - CGC
PSA Peugeot-Citroën Mulhouse

Tél. 03 89 09 35 64 - Fax 03 89 09 34 88
 Site internet : www.cfecgc-peugeot.com
 E-mail : mulhouse@cfecgc-peugeot.com

Responsable de publication : Maurice SCHNOEBELEN - Rédacteur en chef : Jean-Marie GRIVEL
 Comité de Rédaction : Lucien FINCK, Franck VANDERSOPEL, Bertrand CLERC,
 Marc GASSER, Martial PETITJEAN, Patrick GERARD

conception et impression publi-h uffholtz - CERNAY - Tél. 03 89 75 51 43 - E-mail : Publi.h@wanadoo.fr